



Chèr-e collègue,

Le groupe de travail paritaire académique a vérifié les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation discipline EPS pour la phase intra académique. **Vous trouverez au recto de ce courrier les informations concernant votre situation personnelle.** Prenez la peine de vérifier attentivement que, sur chacun des vœux que vous avez exprimés, votre barème acté dans ce groupe de travail est bien conforme à ce que vous attendiez. En effet, *iProf-siam* peut vous avoir préalablement affiché un barème qui vous convenait mais qui, pour diverses raisons, a été modifié lors de ce groupe de travail. Vous avez alors **jusqu'au 24 mai 2019** pour le contester. Soyez donc vigilant, passé ce temps de contestation possible, il ne sera ensuite plus possible de revenir dessus...

Un important travail a été conduit par les élus académiques dans cette première étape du mouvement intra. Nous avons fait rectifier 54 oublis ou erreurs soit 16.2% des demandeurs.

La vérification des vœux et barèmes est un préalable essentiel aux opérations de mutation. Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que **la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte** par les services rectoraux, dans le respect des règles communes. Ces corrections ont été grandement facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel : c'est un outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

C'est bien ce travail précis et exhaustif fait par les élus qui garantit à chacun que l'égalité de traitement est respectée. L'examen contradictoire assure la transparence. **C'est ce dont voudraient s'exonérer le ministère et les recteurs avec le projet de loi de transformation de la fonction publique.**

Comme l'an dernier, le ministère a choisi de divulguer le projet de mouvement de l'inter 2019 avant les FPM et CAP. Nous persistons à penser que cette opération initiée sous l'autorité du ministre Chatel n'a aucune raison de perdurer tant elle suscite faux espoirs et déceptions dans le seul but de nier le travail des élus des personnels et d'affaiblir le paritarisme. Que de nombreux recteurs y aient renoncé pour la phase intra est de bon augure et nous ferons tout pour que ceci redevienne la règle commune.

Le SNEP-FSU et ses élus sont résolus à continuer d'exercer dans les FPM et CAP le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous.**

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Lille siégeant au groupe de travail académique de vérification des vœux et barèmes EPS.

SNEP - FSU

Bourse du travail

276 Bd de l'usine 59800 LILLE

Tél : 03 20 47 50 96

Email: lille@snepfsu-lille.net

Contacts :

BLANCHARD Didier

Tél : 06 03 62 07 78

DELBART Lionel

Tél : 06 87 77 92 75

BOUCHE Vincent

Tél : 06 72 78 16 90

Calendrier :

Du 17 au 24 mai 2019 : publication des barèmes définitifs sur le serveur IPROF-SIAM.

14 juin 2019 : Formation Paritaire Mixte Académique EPS : résultats de la phase intra académique.

20 juin 2019 : date limite de demande de révision d'affectation au Rectorat, ou par mail sur dpe-b7@ac-lille.fr

27 juin 2019 : Groupe de Travail Académique de révisions d'affectations.

Défense des personnels
et du paritarisme

Revalorisation de nos carrières
et des salaires

Promotion du service public

Pour que l'Éducation nationale
soit une priorité

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense collective**

SYNDIQUEZ-VOUS

**ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au SNEP-FSU**

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Bourse du travail
276 Boulevard de l'usine
59800 LILLE

Déclaration SNEP-FSU GT vœux et barèmes intra 2019

Jeudi dernier, près d'un tiers de nos collègues ont répondu à l'appel intersyndical à la grève pour exprimer leur opposition aux projets de loi sur la modernisation de la fonction publique et sur l'école de la confiance. Ces projets sacrifient tous les fondements de notre service public sur l'autel du libéralisme et visent à casser nos métiers, nos statuts et à supprimer des postes.

Les agents publics ne seront pas les seuls à en pâtir, c'est bien toute la société - et tout particulièrement les plus fragiles - qui subira les conséquences de cette casse organisée.

L'actualité sociale montre que cette politique libérale a son versant autoritaire.

Le gouvernement sait bien que nos collègues ne peuvent adhérer à un tel programme et il voudrait les mettre au pas. Quand notre ministre appelle, je cite, « à laisser libre cours à la déconcentration managériale », il s'apprête à donner aux supérieurs hiérarchiques locaux les leviers du recrutement, de l'affectation, de l'avancement, de la promotion, et même de la sanction, avec la nouvelle sanction des 3 jours de suspension sans traitement. Ce qu'il vise c'est à asservir le fonctionnaire, à le placer sous la coupe de petits chefs, là où le statut de 1983, confirmé en 2009 sous Nicolas Sarkozy, consacre "le fonctionnaire citoyen". C'est évidemment aussi tout le sens de l'article 1 de la loi sur l'Ecole de la Confiance qui voudrait limiter notre liberté d'expression. Et c'est aussi ce que consacre la réforme de la Fonction Publique qui prend le contre-pied de 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contrepartie des contraintes spécifiques du statut. Même sous le statut de 1941, Vichy garantissait aux fonctionnaires un droit de regard en commission administrative paritaire sur l'avancement et les promotions, droit de regard que le projet Dussopt supprime !

Pour la FSU, la mobilisation continue ce samedi 18 mai par une manifestation nationale à Paris.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour vérifier les vœux et barèmes des enseignants d'EPS qui seront pris en compte pour l'affectation intra-académique de juin 2019 en EPS.

Nous commencerons par remercier les services du DPE pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions. Nous y voyons un signe de reconnaissance du paritarisme et de son rôle dans la défense des personnels et du service public.

Ce mouvement intra 2019 se déroule dans un contexte particulier :

- les 24 suppressions en EPS pour 11 créations, soit un solde négatif de 13 postes ;
- l'incertitude liée à l'avenir des postes en lycée et LP avec les réformes qui seront mises en place à la rentrée 2019.

Nous allons connaître d'importantes difficultés pour une mobilité choisie des personnels, tout cela au moment où les collègues craignent de demander une mutation qui serait suivie l'année d'après par une mesure de carte scolaire.

Quelques chiffres :

En EPS, 333 enseignants participent au mouvement intra-académique 2019, soit un nombre presque identique par rapport à l'an dernier.

Sur ces 333 demandeurs, 82 participent de façon obligatoire et 251 de façon volontaire soit 75.4% des demandeurs.

12 mesures de carte scolaire en EPS cette année (- 1 par rapport à 2018) dont 9 touchent les collèges (75% des MCS) : la continuité des effets néfastes de la réforme collège se confirme encore cette année.

Parmi les candidats volontaires, 98 TZR EPS sont demandeurs soit environ 62 % du vivier des enseignants remplaçants. Cela révèle leur volonté de sortir de cette fonction qui subit des conditions d'exercice pénibles.

Nous demandons, de nouveau, que les préférences saisies, lors d'un vœu ZR, par les candidats soient étudiées pour le choix de l'établissement RAD, que les TZR affectés en extension puissent faire des préférences et que la phase d'ajustement d'affectation à l'année soit rétablie en juillet et mise en place fin août.

Concernant les éléments du barème intra-académique 2019 :

Nous sommes satisfaits du rééquilibrage opéré par rapport à l'inter entre les bonifications accordées aux stagiaires ex-non-titulaires et les autres. De même, nous sommes satisfaits du maintien de la bonification sortie PACD/PALD/CLD et retour congé parental.

Par contre, nous désapprouvons le maintien du dispositif REP+ alors que les bilans quantitatifs et qualitatifs démontrent bien l'insuffisance et l'échec de ce dispositif.

Nous désapprouvons également le problème des bonifications liées à la valorisation des parcours: pourquoi une réussite aux concours est-elle moins bonifiée que le détachement ou la participation au dispositif de changement de discipline?

Enfin, nous dénonçons la fin du dispositif transitoire pour les collèges sortis de l'Education prioritaire.

Cette année, 9 professeurs agrégés EPS - dont 1 venant d'une autre académie - bénéficient de la bonification sur les lycées, une légère hausse par rapport à l'an dernier ce qui montre bien que cet élément de barème ne dissuade pas les collègues agrégés de demander leur mutation. A noter que sur les 5 agrégés qui n'en bénéficient pas, 2 n'ont pas formulé de vœux lycées.

Par ailleurs, nous demandons à ce que l'administration rectorale rappelle l'aspect confidentiel de ces informations et la temporalité liée aux FPMA, seul moment officiel de résultats et de diffusion des affectations des participants.

Nous tenons enfin à rappeler que nous serons très attentifs au respect de la confidentialité du projet d'affectation et nous demandons que cette confidentialité soit respectée par l'ensemble des participants aux FPMA et par leurs organisations respectives.